

Commune d'Etaples-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations

Délibération n°16

Conseil Municipal du 09 avril 2015

Direction  
FINANCES

Domaine de compétence  
Budget Annexe Eau Potable

Le neuf avril deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
01/04/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres  
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations  
affiché le : 15/04/2015

**Présents** : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Christèle Beaurain, Frédéric Cadet, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoint, Richard Kaspezak, Gérard André, Joel Dachicourt, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean Paul Hagneré, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Caffier Laurie à Philippe Fait, Brihier Yvon à Sébastien Baillet, Christian Ramet à Joël Dachicourt, Descharles Martina à Charlotte Perrault, Boutoille Josiane à Maillart Maryse, Thiébaux Pascal à Sagnier Stéphane, Codron Stéphanie à Danne Stéphanie.

**Absent excusé** :

**Votants** : 31

**Secrétaire de séance** : Monsieur Sébastien Baillet

**Présidence** : Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire devant se retirer pour le vote du Compte Administratif, propose la candidature de Monsieur Bernard Gheselle et demande s'il y a d'autres candidatures.  
La candidature de Monsieur Gheselle est adoptée à l'unanimité par 33 voix pour présider la séance durant le vote des comptes administratifs.

Objet : 1) Adoption du compte de gestion 2014  
2) Vote du Compte Administratif 2014  
3) Affectation du résultat 2014

Rapporteur : Madame Laurence Caron, Adjointe aux Finances

## 1/ Adoption du compte de gestion 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L212&29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2014 de Monsieur le Trésorier de la Ville d'Étaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2014 de Monsieur le Maire de la Ville d'Étaples-sur-mer,

062219  
TRES. ETAPLES



CLD  
II-1  
Exercice 2014

31802 -ETAPLES -EAU POTABLE

**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	167 692,10	473 144,31	640 836,41
Titres de recettes émis (b)	20 426,82	294 949,51	315 376,33
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	20 426,82	294 949,51	315 376,33
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	167 692,10	473 144,31	640 836,41
Mandats émis (f)	985,59	4 841,78	5 827,37
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	985,59	4 841,78	5 827,37
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	19 441,23	290 107,73	309 548,96
(h - d) Déficit			

23

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte de gestion 2014 du Trésorier Municipal relatif au budget annexe Eau Potable dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## 2/ Vote du compte administratif 2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable,

Vu la délibération n°15 en date du 28 avril 2014 approuvant le budget primitif 2014 du budget annexe Eau Potable,

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte administratif 2014 du budget annexe Eau Potable, dressé par l'ordonnateur, dont les résultats s'élèvent à :

**Section de fonctionnement :**

Recettes :	294 949,51 €
Dépenses :	4 841,78 €
<b>Résultat de l'exercice (excédent) :</b>	<b>290 107,73 €</b>
Solde antérieur reporté 2013 :	153 144,31 €
<b>Résultat global de l'exercice (excédent):</b>	<b>443 252,04 €</b>

**Section d'investissement :**

Recettes :	20 426,82 €
Dépenses :	985,59 €
<b>Solde d'exécution d'investissement :</b>	<b>19 441,23 €</b>
Solde antérieur reporté 2013 :	3 194,78 €
<b>Solde d'exécution d'investissement avant RAR:</b>	<b>22 636,01 €</b>
Solde des Restes à Réaliser (RAR) :	0,00 €
<b>Solde global d'exécution d'investissement :</b>	<b>22 636,01 €</b>

### 3/ Affectation du résultat 2014

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget annexe Eau Potable, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

## EAU POTABLE - Affectation des résultats 2014

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2014	4 841,78	294 949,51	290 107,73	985,59	20 426,82	19 441,23
Résultats 2013 reportés		153 144,31	153 144,31		3 194,78	3 194,78
<b>Résultats année 2014</b>	<b>4 841,78</b>	<b>448 093,82</b>	<b>443 252,04</b>	<b>985,59</b>	<b>23 621,60</b>	<b>22 636,01</b>
Restes à Réaliser 2014						0,00
<b>Résultat Global</b>			<b>443 252,04</b>			<b>22 636,01</b>

Résultat de fonctionnement dégagé en 2014	443 252,04	
Affectation obligatoire à l'investissement	0,00	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Affectation complémentaire à l'investissement	0,00	Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement
Excédent de fonctionnement reporté en 2015	443 252,04	Compte 002 - R.F - Excédent antérieur reporté Fonctionnement
Excédent d'Investissement reporté en 2015	22 636,01	Compte 001 - R.I - Excédent antérieur reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
<b>1068 - R.I : Excédent de fonctionnement capitalisé</b>		0,00
<b>002 - R.F : Excédent antérieur reporté en Fonctionnement</b>		443 252,04
<b>001 - R.I : Excédent antérieur reporté Investissement</b>		22 636,01
<b>021 - R.I. - Virement de la section d'exploitation</b>		0,00
<b>Restes à Réaliser Recettes</b>		0,00
<b>Restes à Réaliser Dépenses</b>	0,00	
<i>Solde</i>	0,00	465 888,05
<b>Solde Excédentaire :</b>		465 888,05

Adopté par 21 voix pour, 2 contre et 8 abstentions, (Monsieur le Maire et, Madame Laurie Caffier ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire ne prennent pas part au vote)